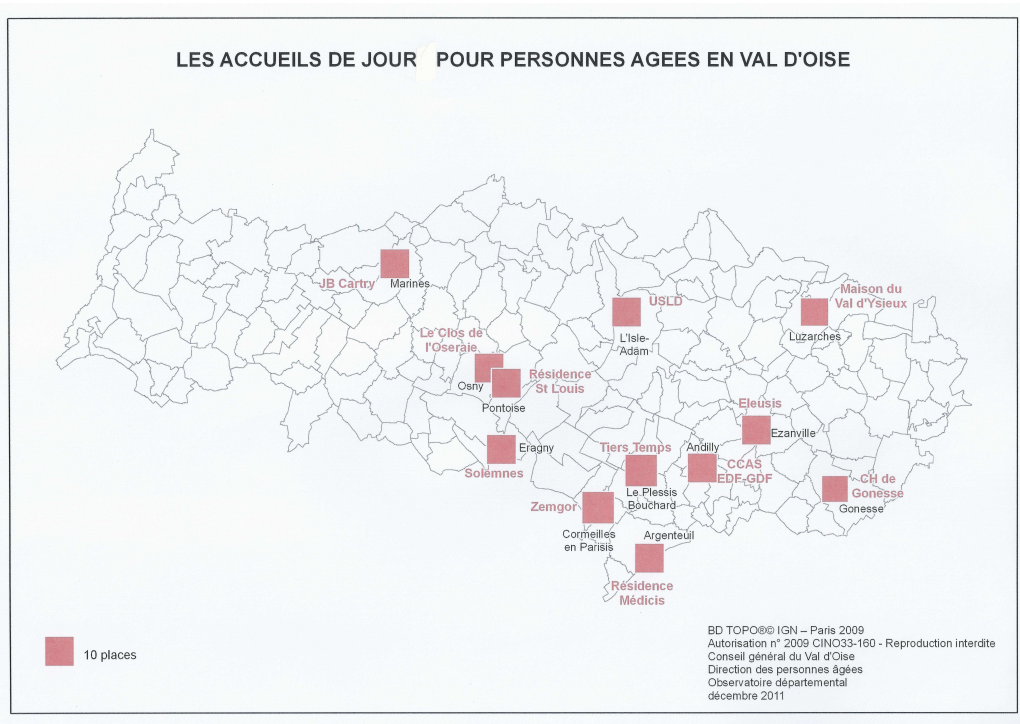


Les Accueils de Jour du Val d'Oise

accueillant en priorité les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées :

Carte des Accueils de Jour du Val d'Oise



Ville	Etablissement	Coordonnées
ANDILLY	CCAS	1 Rue Aristide Briand 95580 ANDILLY 01 34 27 11 33
ARGENTEUIL	RESIDENCE MEDICIS	74 Boulevard Héloïse 95100 ARGENTEUIL 01 34 34 42 00
CORMEILLES EN PARISIS	RESIDENCE MEDICALISEE ZEMGOR SOCIETE PHILANTHROPIQUE	35 rue du Martray 95240 CORMEILLES EN PARISIS 01 34 50 54 77
ERAGNY SUR OISE	SOLEMNES	11 Rue de la Papeterie 95120 ERAGNY SUR OISE 01 34 40 60 04
EZANVILLE	ELEUSIS	6 Grande Rue 95460 EZANVILLE 01 39 91 44 33
GONESSE	CENTRE HOSPITALIER	25 Rue Bernard Février 95503 GONESSE 01 34 53 20 94
L'ISLE ADAM	FONDATION CHANTEPIE MANCIER	9 Rue Chantepie Mancier 95290 L'ISLE ADAM 01 34 69 76 82
LUZARCHES	EHPAD VAL D'YSIEUX	1 Place de la République 95270 LUZARCHES 01 30 29 58 07
MARINES	GHIV EPG	12 Boulevard Gambetta 95640 MARINES 01 34 67 55 00
OSNY	LE CLOS DE L'OSERAIE	6 Rue Paul Emile Victor 95520 OSNY 01 34 20 11 25
PLESSIS BOUCHARD	TIERS TEMPS	3 Rue Gabriel Péri 95130 LE PLESSIS BOUCHARD 01 30 72 72 72
PONTOISE	CENTRE HOSPITALIER	6 Avenue de l'Île de France 95303 PONTOISE 01 30 75 40 40

Pour toute admission en accueil de jour d'une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée, le diagnostic devra avoir été posé par un médecin exerçant dans un centre mémoire des hôpitaux, une consultation d'évaluation ou un médecin ayant compétence en évaluation gériatrique : gériatre, neurologue, psychiatre.

LES OBJECTIFS

Pour les bénéficiaires :

- Leur permettre de garder ou de recréer un lien social, en sortant de leur isolement.
- Favoriser la stimulation des capacités cognitives pour préserver une certaine autonomie dans les gestes de la vie quotidienne par un projet individuel d'aides et de soins adaptés.

Pour les familles :

- Donner aux aidants la possibilité de bénéficier d'un répit dans l'aide qu'ils apportent à leurs proches et prolonger ainsi le maintien à domicile.
- Participer au soutien des familles par la mise en place de groupes de parole.
- Constituer un premier contact avec une institution.



LES ACTIVITES

Elles seront définies en fonction de chaque institution.

Les fondements en sont :

- **La vie en collectivité**
- **La préservation des apprentissages de la vie quotidienne**
 - La préservation de l'autonomie est centrée autour de la participation aux tâches de la vie quotidienne
 - Stimulations des praxies par des activités manuelles
 - Activité physique
- **La stimulation cognitive**
 - Séances collectives d'expression orale et écrite
 - Activités mnésiques

Les aides financières possibles :

L'APA à domicile et les aides offertes par les Mutuelles et Caisses de retraite, peuvent permettre de financer en partie les prises en charge en Accueil de Jour.

Pour toute question complémentaire concernant les conditions d'accueil, nous vous prions de contacter l'établissement de votre choix.